

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 55 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG, rue Favart, 14;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. BAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Mars 1881.

Bulletin politique.

Quelques-uns ont cru que l'entrevue entre M. Gambetta et M. Grévy avait eu pour résultat une certaine accalmie dans notre politique intérieure, un relâchement de cordes politiques trop tendues.

Nous avons des renseignements très-précis qui prouvent au contraire que cette entrevue a aggravé la situation, et qu'elle aura contribué à précipiter un dénouement que nous avions prévu depuis longtemps déjà : la scission complète dans le camp républicain.

Les journaux les plus sérieux de ce parti ont laissé échapper quelques indiscretions qui ont donné à penser que les deux présidents ne seraient point parvenus à s'entendre relativement à la question du scrutin de liste.

Il nous revient, en effet, que M. Gambetta aurait quitté l'Élysée très-mécontent de l'insuccès de sa démarche.

M. Grévy lui aurait nettement fait comprendre qu'il n'était pas disposé à prêter les mains à une expérience qui a pour but, il est impossible de le dissimuler, d'organiser le triomphe de la coterie opportuniste.

D'ailleurs, M. Grévy, pour bien établir la situation, aurait déclaré qu'il n'admettait point, en cette circonstance, que le cabinet fût divisé.

Je n'ai pas l'intention, aurait-il dit, non sans finesse, de peser sur les résolutions des ministres, mais il ne me semble pas que le gouvernement puisse se dispenser de prendre un parti; et même je crois que, dans cette question, le ministère doit être homogène.

Il résulterait de cette manière de voir du chef de l'Etat que le gouvernement devrait soutenir soit le maintien du scrutin d'arron-

dissement, soit le rétablissement du scrutin de liste, et que, selon la décision qui sera prise, les dissidents seront obligés de donner leur démission.

On peut donc affirmer que, dès maintenant, la crise ministérielle est ouverte virtuellement.

Quelle que soit la forme de scrutin adoptée par le gouvernement, il faudra un ministère homogène à l'heure de la discussion.

Un remaniement ministériel aurait eu lieu peut-être dans le courant de cette semaine, s'il n'y avait pas eu à considérer l'emprunt d'un milliard en rente 3 0/0 amortissable dont l'émission est fixée au 17 mars.

Le moment serait mal choisi pour une crise ministérielle; et il a paru sage de rester dans le statu quo jusqu'à ce que la discussion vienne à l'ordre du jour.

Maintenant, si l'on nous demande quel est le parti auquel s'arrêtera définitivement le gouvernement, si ce sont les partisans du scrutin de liste qui resteront ou si ce sont les partisans du scrutin d'arrondissement qui mettront leurs adversaires à la porte, nous répondrons que, d'après nos informations, M. Jules Ferry, président du conseil, passerait pour décidé à brûler ses vaisseaux et à disputer la victoire à M. Gambetta en soutenant devant la Chambre le scrutin d'arrondissement.

Dans ces conditions, l'issue de la lutte serait incertaine, et il n'est pas impossible que M. Gambetta soit vaincu.

Chronique générale.

M. Jules Ferry, président du conseil, a été entendu par la commission du scrutin de liste.

La commission avait été convoquée par dépêches télégraphiques lancées spécialement par la questure sur la demande du président, M. Charles Boysset et la commission se sont mis d'accord pour ajourner la

réponse du gouvernement jusqu'au jour où la commission aura terminé l'examen des contre-projets et des amendements dont elle est actuellement saisie.

Le président du conseil a pris l'engagement de communiquer à la commission certains renseignements statistiques sur le changement de la population dans divers arrondissements dont le nombre d'habitants s'est élevé depuis 1875, de manière à ce qu'on fit rechercher ceux pour lesquels il y aurait lieu d'accroître le nombre de représentants. La déclaration du ministre s'est bornée à ces quelques mots :

« Nous pouvons affirmer de nouveau que le cabinet ne fera pas de cette question une question ministérielle. »

**

On commente beaucoup dans les couloirs un projet de loi déposé en 1870 sur le bureau de la Chambre par M. Jules Ferry, dans lequel le président du conseil, aujourd'hui partisan du scrutin d'arrondissement, préconisait le scrutin de liste.

**

M. Grévy, actuellement Président de la République, a combattu, en 1848, l'institution de la présidence républicaine par des arguments que nous devons retenir avec soin, car ils sont la justification la plus éclatante du principe d'hérédité appliqué au pouvoir. Voici comment s'exprimait M. Grévy :

« Oubliez-vous que ce sont les élections de l'an X qui ont donné à Bonaparte la force de relever le trône et de s'y asseoir? Voilà le pouvoir que vous élevez !

» Et vous dites que vous voulez fonder une République démocratique? Que feriez-vous de plus, si vous vouliez, sous un nom différent, restaurer la monarchie?

» Êtes-vous bien sûrs que dans cette série de personnages qui se succéderont... au trône de la Présidence, il n'y aura que de purs républicains, empressés d'en descendre? Êtes-vous sûrs qu'il ne se trouvera jamais un am-

bitieux tenté de s'y perpétuer? Et si cet ambitieux est un homme qui a su se rendre populaire.... répondez-vous que cet ambitieux ne parviendra pas à renverser la République?

» JUSQU'ICI TOUTES LES RÉPUBLIQUES SONT ALLÉES SE PERDRE DANS LE DESPOTISME : c'est de ce côté QU'EST LE DANGER ; c'est donc contre le DESPOTISME qu'il faut les FORTIFIER.

» Législateurs de la démocratie, qu'avez-vous fait pour cela? Quelles précautions avez-vous prises contre l'ennemi capital? Aucune. Que dis-je? Vous préparez les voies! Vous élevez dans la République une forteresse pour le recevoir !

Les radicaux ne parlent pas aujourd'hui différemment, et les radicaux sont logiques ; si la souveraineté révolutionnaire et effective du peuple ne peut s'accorder avec un pouvoir un et héréditaire, elle ne peut s'accorder avec une présidence quelconque ; le peuple souverain ne peut pas plus être lié pour cinq ans, pour dix ans, que pour mille ans.

**

Le Sénat a discuté lundi la question des tarifs, et la Chambre une question encore moins gaie, celle des cimetières.

C'est M. Rameau, rapporteur, qui a pris la parole sur ce funèbre sujet. M. Rameau, vieillard ennuagé, est maire de Versailles. Ses fleurs de rhétorique sont composées de chrysanthèmes et de branches de cyprès. Il nous répète la Lucie de Musset :

Mes chers amis, quand je mourrai,
Plantez un saule au cimetière.
J'aime son feuillage éploré.
La pâleur m'en est douce et chère,
Et son ombre sera légère
A la terre où je dormirai.

Mais plus d'une corde manque au luth éploré de M. Rameau. Il donne une dernière note plaintive que l'écho répète lugubrement, puis il quitte la tribune. C'est M. Boyer qui succède à M. Rameau. Personne n'écoute. Il n'y a pas cent députés en séance.

En somme, il s'agit, pour employer le terme barbare d'une civilisation barbare, de laïciser le lieu sacré où dorment nos morts

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CHIEN DE L'AVEUGLE

Récit italien de Vittorio BERSEZIO, traduit par Léon Dieu.

(Suite.)

Taddeo se réveilla, sa femme s'arracha à sa contemplation culinaire, et se retourna.

— Ah ! c'est vous, Anastasio ? dit-elle. Bravo, asseyez-vous là ; vous souperez avec nous.

Anastasio s'avança, s'assit, remercia et parut recueillir ses idées.

— Beau temps d'automne ! dit Taddeo.

— Beau temps ! répondit l'ouvrier comme un écho, en regardant le feu.

— Fait exprès pour aller à la chasse.

— Oh ! oui.

— Tenez ; si vous aviez un jour de liberté, et que vous puissiez venir ici de grand matin, armé d'un bon fusil, je vous conduirais dans un certain endroit où il y a autant de grives que de moineaux au village.

Anastasio poussa un soupir.

— Mais je n'ai pas de jours libres.

Il regarda autour de lui, comme s'il cherchait quelque chose.

— Et... votre Lucietta ? dit-il enfin.

Ce fut la mère qui répondit :

— Elle est au village, chez le maître.

L'ouvrier fit un bond sur son siège.

— Chez le maître ? répéta-t-il comme s'il n'avait pas bien compris.

— Certainement, chez MM. Frangia... Ils sont si bons ! La signora aime tant ma fille qu'elle ne peut s'en passer...

— Mais il est déjà tard, interrompit Anastasio, dont le front se rembrunit ; et comment rentrera-t-elle, à cette heure ?

— Elle ne rentrera pas ce soir.

— Non ?

— Elle y est déjà depuis deux jours, et y restera toute la semaine. La signora a tellement insisté que nous avons dû consentir à cette séparation momentanée.

Anastasio se leva brusquement. Il était très-pâle. Il aurait voulu parler, éclater en reproches, toutefois il eut assez de sang-froid pour se contenir. De quel droit pouvait-il éclater en reproches ou hasarder même une observation ? Qu'était-il pour ces gens-là, pour cette jeune fille ? Les Frangia étaient les protecteurs de la famille ; n'était-il pas tout naturel que la signora aimât à garder auprès d'elle Lucietta, dont elle avait surveillé l'éducation ?

L'ouvrier jugea donc inutile de parler ; mais il sentit son âme devenir sombre comme une nuit

sans étoiles, et il n'eut plus le courage ni l'envie de faire sa déclaration. Il trouva un prétexte pour refuser l'invitation à souper et sortit aussitôt de la maison la tête en feu.

La nuit était venue. De gros nuages floconneux couraient dans le ciel, interceptant par intervalles la limpide et pâle clarté de la lune. Anastasio marchait à l'aventure, sans trop savoir où le portaient ses pas ; pourtant il arriva à la fonderie, précisément devant la maison des propriétaires.

C'était un bâtiment peu élevé, mais assez étendu, formant les trois côtés d'un quadrilatère, dont les deux extrêmes s'avançaient vers les ateliers situés au fond de la cour intérieure. Ces ateliers, séparés par une vingtaine de mètres des deux ailes, fermaient le quatrième côté du quadrilatère. La façade opposée de la maison regardait la rue. En face de cette façade, et occupant à peu près la même longueur, s'étendait une terrasse élevée d'un mètre au-dessus du sol. On pénétrait du salon et des autres pièces du rez-de-chaussée sur la terrasse par des portes-fenêtres très-hautes. Un large perron donnait accès dans la maison.

Anastasio arriva de ce côté, passa lentement devant la façade, les yeux avidement fixés vers les fenêtres éclairées par la lune, qui en ce moment projetait ses rayons sur la terrasse. L'ouvrier

aperçut, se promenant, de long en large, un homme qui fumait un cigare : c'était Pietro Frangia. Aussitôt qu'Anastasio l'eut reconnu, il voulut retourner en arrière, mais le bruit de ses pas l'avait dénoncé.

— Mais, je ne me trompe pas, c'est toi, Anastasio ! cria le jeune homme en interrompant sa promenade. Viens donc, Anastasio !

Celui-ci, bien qu'à contre cœur, dut s'arrêter.

— Bonsoir, monsieur Pietro, c'est moi, en effet.

— Viens donc ici. Drôle d'idée de te promener à cette heure. Les soirées commencent à être fraîches.

— Oui... non, balbutia Anastasio qui ne savait trop ce qu'il disait.

Mais Pietro continua sans faire attention à la réponse de l'ouvrier.

— Tu arrives à propos. Moi aussi j'ai envie de me promener, de me donner du mouvement... et puis j'ai besoin d'un confident. Tu m'accompagneras dans ma promenade ; nous causerons.

Anastasio ne sut que répondre.

Il pensait à part lui :

— Son confident, moi !... Quelles confidences veut-il me faire ?

En un bond, Pietro fut en bas de la terrasse et se trouva à côté de l'ouvrier ; il prit son bras avec une amicale familiarité et l'entraîna sur la route.

Ils marchèrent quelque temps sans parler. Anas-

bien-aimés. La législation actuelle établit que chaque culte aura une portion spéciale réservée à ses défunts dans le cimetière. Les libres-penseurs, qui veulent chasser la religion de partout, la poursuivent jusque dans ce dernier asile, et, bien entendu, ils le font au nom de la liberté de conscience. C'est au nom de la liberté qu'ils expulsent les vivants; ils devaient invoquer la liberté pour troubler le repos des morts.

M. Ferdinand Boyer et M. Freppel ont protesté avec éloquence contre cette persécution révoltante et stupide. Le cimetière, ont-ils dit, est la prolongation de l'église, c'est l'église des morts, on ne peut pas plus l'attribuer à tous les habitants sans distinction de culte, qu'on n'attribue l'église des vivants à des cultes différents. Ils ont perdu leur peine; la loi a été votée d'urgence, tant elle est pressée. Les morts n'ont pas le temps d'attendre.

Nous avions l'école laïque, nous aurons maintenant le cimetière laïque, il ne manquait plus que cela! On veut donc nous faire détester la République, même après notre mort, *in æternum et ultra*.

Il ne reste plus qu'à laïciser les églises. On y viendra; c'est la conséquence logique de la doctrine républicaine, et M. Freppel l'a clairement fait ressortir. A ceux qui allèguent que le cimetière appartient à la commune, il répond: Mais l'église aussi est une propriété communale et on demandera à y célébrer tous les cultes.

M. Freppel a tort de parler au futur, cette demande est déjà faite; la Chambre a laïcisé samedi l'église de Sainte-Genève, et M. Sigismond Lacroix, président du Conseil municipal de Paris, a demandé plusieurs fois que l'on rendît à la commune la libre disposition des églises.

Le lieu saint sera loué au plus offrant, catholique, protestant, juif ou autre. Il sera tour à tour église, temple, synagogue, magasin, théâtre ou café-concert.

Pour finir, la Chambre a voté la revaccination obligatoire.

Qui donc pourra inoculer à cette Chambre un peu de bon sens?

Dans la discussion sur la promiscuité des cimetières, M. l'évêque d'Angers a clairement démontré que la profanation des cimetières catholiques présageait celle des églises.

M. Clémenceau, au milieu de cent autres, a accepté cette prévision: il s'est déclaré tout prêt à « franchir le pas » et à livrer les églises catholiques, propriétés des communes, comme les cimetières, non-seulement aux cultes dissidents, mais aussi aux gyrées des francs-maçons et aux bacchanales des libres-penseurs.

Les interruptions dont le discours de M. Freppel a été émaillé sont reproduites par l'Officiel, qui ne peut rendre les exaltations de rage et de fureur qu'elles manifestaient. Non! non! point de Dieu! et guerre à la foi catholique! C'est la devise de la République.

Tout homme sérieux, vraiment libéral, et qui comprend la portée des questions reli-

gieuses, doit voir une fois de plus où cela nous mène.

La suppression progressive de tout culte et de toute manifestation religieuse pour arriver, s'il était possible, à l'asservissement complet d'une conscience et par conséquent de l'homme tout entier, corps et âme, tel est le rêve de la Révolution, rêve logique et fatal, dont toutes les phases, une à une, seront forcément parcourues, la Révolution, sous le nom de liberté, étant la tyrannie absolue.

Il ne s'est trouvé dans la Chambre que 419 voix pour défendre le droit des catholiques à la paix et à l'honneur du dernier sommeil.

Les israélites, en cette affaire, sont aussi maltraités que les catholiques. Quant aux protestants qui, en matière de religion, croient et font ce qu'ils veulent, tout allié contre l'Eglise catholique leur est bon, même l'athée.

Le candidat radical a triomphé dimanche à Mortagne, mais la glorieuse minorité obtenue par le vaillant champion qui avait pris en main le drapeau de la légitimité a produit la meilleure impression dans la droite du Parlement en même temps qu'elle méritait beaucoup d'amertume à la coupe triomphale des républicains.

Il est prouvé, en effet, que malgré les calomnies et les manœuvres de dernière heure les plus odieuses, malgré la pression officielle, un candidat royaliste nettement accusé rencontre au sein des masses plus d'estime et de sympathies et groupe autour de lui plus d'électeurs que ne l'ont jamais pu faire les candidatures dites « conservatrices ».

Et cette preuve si clairement affirmée par la campagne électorale de Mortagne ne sera pas perdue aux élections prochaines, si nous en croyons les réflexions provoquées par les résultats de cette campagne.

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur*:

UNE CIRCULAIRE CONFIDENTIELLE.

A la suite de différents conflits qui ont eu lieu sur quelques points entre les autorités militaires et administratives, le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante:

« Monsieur le préfet, à la suite de plusieurs réclamations soulevées à cet égard par l'autorité militaire, j'ai cru devoir demander à M. le ministre de la guerre son avis au sujet du droit que peuvent avoir les autorités administratives de requérir le concours de la gendarmerie républicaine par voie télégraphique.

« Mon collègue et ami Farre vient de me faire savoir qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que, par exception, les autorités administratives emploient le télégraphe pour requérir la gendarmerie, à la condition toutefois qu'il sera mentionné dans la dépêche télégraphique qu'elle va être suivie de l'envoi d'une réquisition écrite, libellée dans les termes fixés par les règlements sur la matière.

« M. Farre ajoute qu'il a adressé des instructions dans ce sens aux chefs de la légion de gendarmerie.

« J'ai l'honneur de porter ces décisions à votre connaissance, et je vous prie de vous conformer strictement, le cas échéant, à la présente circulaire.

« Recevez, etc.

« ZÉPHIRIN CONSTANS. »

Cette circulaire confidentielle montre avec quel empressement le « collègue et ami » Farre met la « gendarmerie républicaine » au service des agents de M. Constans. La réquisition par voie télégraphique est une innovation qui mérite d'être signalée. La gendarmerie est mise sous les ordres du ministre de l'intérieur, sans doute pour enlever à cette portion de l'armée tout caractère politique.

On lit dans le *Moniteur*:

« Tous les conseils municipaux se ressemblent décidément. Celui de Neuilly-sur-Seine vient de se rendre digne de son frère de Paris.

« De temps immémorial, le clergé se rendait dans cette commune au devant de la dépouille mortelle des fidèles décédés, et l'accompagnaient à pied, du domicile mortuaire jusqu'au cimetière.

« Le conseiller Lefèvre a jugé cet état de choses « attentatoire à la liberté de conscience »; il a estimé que la présence du clergé en tête du convoi « obstruait la circulation », et il a demandé — ce qui, bien entendu, lui a été aussitôt accordé — qu'il fût désormais interdit au clergé d'aller procéder à la levée du corps au domicile mortuaire des habitants de la localité.

« M. V. Daix, maire de Neuilly, a informé, par lettre, M. l'abbé Normand, curé de Saint-Jean-Baptiste, de la décision du Conseil municipal. »

D'un autre côté, par arrêté de M. Millo, maire d'Avignon, les cérémonies du culte, les processions sont absolument interdites sur la voie publique, sur les places et promenades, dans toute l'étendue de la commune.

Exception est faite seulement en ce qui concerne les convois funèbres, mais sous la condition expresse de se conformer aux ordres qui pourront être donnés par les représentants de l'autorité.

INCENDIE DES MAGASINS DU PRINTEMPS.

Un épouvantable sinistre a éclaté hier matin, à Paris, près de la gare Saint-Lazare, et a plongé tout un quartier dans une véritable stupeur. Le bruit s'en est répandu aussitôt dans tout Paris: « Les magasins du Printemps sont en feu! » Et une foule considérable s'est transportée sur le lieu du désastre.

L'incendie s'est déclaré, nous a-t-on dit, entre quatre ou cinq heures du matin. Le feu, qui sans doute avait couvé toute la nuit, a embrasé tout à coup l'entresol et le premier étage.

A cinq heures, cet immense bâtiment était en feu éclairant d'une lueur sinistre la place du Havre, la gare Saint-Lazare, la rue Tronchet et le boulevard Haussmann. Dès lors il était certain que tout secours serait inutile.

Que faire en effet? sauver les employés qui habitent dans les magasins et garantir les maisons avoisinantes de l'atteinte des flammes, et puis laisser brûler.

Le spectacle est affreux. Le feu a pris à l'entresol dans les magasins de lapisserie et, sous des monceaux de marchandises, il a tout envahi presque en même temps.

Les pompes ordinaires arrivent vers cinq heures et demie, les pompes à vapeur seulement à six heures et demie. La troupe, les pompiers, la police sont sur les lieux du sinistre.

Deux cents employés, logés dans les mansardes, sont réveillés en sursaut et à la hâte, moitié nus, descendent à l'aide de la force armée, au moyen de cordes. On redoute des malheurs, car, dans la précipitation à se sauver, on peut faire une chute.

Cependant, le sauvetage s'opère. Un pompier a, dit-on, déjà disparu et un employé a eu le crâne fendu.

La foule est immense et est retenue par un cordon de troupes et par des agents de police qui ont la consigne la plus sévère, de façon

à ne pas laisser encombrer la place et gêner les secours.

Une maison de la rue de Provence, faisant face au Printemps, est léchée par les flammes et les pompiers sont obligés de l'arroser continuellement pour la soustraire à un incendie certain.

A travers les fenêtres, on aperçoit les habitants effrayés attendant dans la plus poignante anxiété qu'on leur dise s'ils doivent ou non déménager.

Les pompiers se multiplient, mais tous leurs efforts sont impuissants. Tout est perdu, et on regarde le feu détruire chaque étage.

A neuf heures, on descend le cadavre d'un pompier par une des fenêtres du premier étage du boulevard Haussmann.

Sur le même boulevard, on jette du sixième des étoffes. Quelques-unes sont enflammées, se déroulent en tombant et s'accrochent aux arbres dont les branches grillent en même temps.

Les plafonds s'effondrent avec un bruit épouvantable.

Le général Lambert est sur les lieux.

On remarque également le commandant Lichtenstein.

Plusieurs personnes ont été blessées grièvement, ce sont:

Le groom de M. Jaluzot, propriétaire du magasin du Printemps. Surpris par l'incendie et voyant la retraite coupée, le pauvre garçon aurait voulu, nous raconte-t-on, descendre du quatrième étage par une corde qu'il aurait lâchée, et il serait tombé sur le trottoir, où il se serait brisé les deux jambes;

Deux pompiers qui sont tombés dans les débris enflammés, à l'intérieur, avec trois autres de leurs camarades, le plafond du deuxième étage, sur lequel ils se trouvaient, s'étant effondré. Les trois derniers n'ont rien eu, mais les deux premiers ont été très grièvement brûlés. Un surout qui est resté assez longtemps enfoui sous les débris brûlants avant de pouvoir être enlevé;

Enfin, le chef du personnel, qui a dû sauter d'une fenêtre assez élevée, et qui s'est violemment heurté les jambes et blessé à la tête.

A la dernière heure, on nous annonce que cinq soldats du 31^e de ligne viennent d'être transportés dans une pharmacie située au coin de la rue de Provence et de la rue du Havre.

Il est impossible de donner un chiffre, même approximatif, des pertes immenses occasionnées par ce terrible accident. A la veille d'une ouverture de saison, les magasins étaient bondés de marchandises destinées aux expositions.

Les compagnies qui ont assuré l'immeuble pourront payer et réparer le dommage matériel. Mais quand on songe aux accidents, à ce personnel nombreux, aujourd'hui sans travail, on est véritablement navré.

On croit que le feu a pris par suite de l'imprudence d'un garçon chargé du nettoyage.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 mars.
A l'ouverture de la séance, le mouvement de hausse se continue. Ensuite il y a une certaine hésitation. Le 5 0/0 va de 121.32 1/2 à 121 et 121.25. L'amortissable est à 87 après 87.25.

L'action du Crédit foncier oscille de 1,710 à 1,700. Ces hauts cours doivent être attribués aux achats continus de l'épargne. On sait que l'institution peut disposer pour ses prêts, cette année-ci, de 376 millions. Cette somme s'accroît du produit des obligations communales nouvelles 4 0/0 qui se classent rapidement dans les portefeuilles. L'action du Crédit foncier algérien est à 725. L'action de Suez atteint en clôture le cours de 1,800. On est à 1,025 sur le Comptoir d'escompte.

L'obligation de la Rente mutuelle voit affluer à elle une clientèle considérable. Ce titre est très facile à manier, car il ne coûte que 100 fr., il donne 5 0/0 de revenu net d'impôt, et il est muni d'une prime de remboursement qui arrive elle-même au chiffre de 100 fr. par titre. La Banque de Paris se tient à 1,220.

L'obligation de la Société des Eaux d'Hyères offre un placement de toute sûreté, car les demandes et contrats adressés à l'entreprise garantissent dès maintenant un revenu bien supérieur au besoin du service de ces titres. Le prix d'émission est de 287.50.

Les actions des Forges, Laminoirs et Acieries d'Ivry sont demandées à 556.25. Elles sont entièrement libérées.

Le Crédit lyonnais est plus faible à 1,070. Le courant des demandes est toujours fort actif sur le Crédit parisien. Les cours sont en large reprise. Nord, 1,740. Orléans, 1,410.

tasio, très-intrigué, n'osait risquer une interrogation; Pietro paraissait quelque peu embarrassé d'entrer en matière. Il était agité, regardait à droite et à gauche et poussait de profonds soupirs; enfin il rompit le silence en disant avec un rire forcé:

— C'est étrange! Je suis en ce moment en proie à une anxiété qui bouleverse tout mon être. Je n'ai jamais éprouvé une émotion pareille.

— Qu'est-ce donc? demanda Anastasio, pour dire quelque chose. Une contrariété peut-être?

— Non, pas cela... ce que j'éprouve est plutôt de la crainte.

— De la crainte!... Crainte de quoi?

— Ah! voilà. C'est qu'en ce moment même se décide le sort de mon existence et que mon bonheur dépend d'un mot.

Anastasio s'arrêta court; un soupçon étrange l'assailla.

— Comment cela? interrogea-t-il.

— Eh bien! je vais te le dire... et toi seul, hormis mes parents, aura reçu ma confiance. J'aime Lucietta, et d'un amour qui ne s'éteindra qu'avec ma vie.

Par bonheur les nuages, en cet instant, avaient masqué le disque lunaire, et l'obscurité était si profonde qu'il était impossible de voir le visage pâle et affreusement convulsé de l'ouvrier.

Pietro, expansif comme tous les amoureux, sentit le besoin d'entrer dans de plus amples détails.

et de raconter l'histoire de son amour.

— Quand je suis parti d'ici, Lucietta était déjà une charmante enfant qui promettait de devenir une jeune fille accomplie; quand je l'ai revue à mon retour, j'ai trouvé qu'elle avait dépassé toutes ses promesses. Je m'aperçus que bientôt j'en étais éperdument amoureux. Je n'hésitai pas. Je sais bien qu'elle est pauvre, que ses parents vivent dans une modeste aisance, grâce aux miens... ce n'était pas une raison pour reculer. J'en parlai à mon père et à ma mère qui m'aiment trop pour ne pas consentir à tout ce qui peut me rendre heureux.

Elle n'est pas de ma condition; mais qu'importe? Elle a été parfaitement élevée, elle possède des qualités qu'on rencontre rarement, elle est vertueuse; tout en elle la rend digne d'aspirer à une condition supérieure. Et d'ailleurs, ne suis-je pas riche pour deux? Ma mère a accepté la charge de sonder le cœur de sa protégée ce soir même. Elle m'a demandé une demi-heure. Je me suis retiré et je me promenais anxieux sur la terrasse quand je l'ai vu passer si à propos. Je ne tenais pas en place, et cette maudite demi-heure me paraissait un siècle. J'avais une envie folle de causer, d'ouvrir mon âme à quelqu'un et surtout à un ami... et per Bacco, personne ne pouvait mieux me convenir que toi!

(A suivre.)

Chronique militaire.

Nous lisons dans l'*Avenir militaire*:

Par une récente circulaire, M. le ministre de la guerre prescrit de confier l'instruction des territoriaux à leurs propres officiers, tout en leur adjoignant le nombre nécessaire de caporaux et d'officiers de l'armée active. Les officiers de la territoriale restent ainsi seuls responsables de la direction des services.

Sans aucun doute, M. le ministre veut, cette année, tenter une expérience en les affranchissant de la tutelle de l'armée active. Mais on a bien raison de dire que les circulaires sont faites pour ne pas être exécutées; dans certains corps, que nous ne voulons pas citer, on a jugé à propos de détacher, dans les compagnies territoriales, des officiers de l'armée active. Cette tutelle peut devenir blessante pour ceux qui la subissent.

Le fait par lui-même n'a pas grande importance; mais, au point de vue de la discipline, cette infraction prend un caractère des plus graves, en ce qu'elle manifeste le sans-gêne avec lequel on passe la jambe aux ordres supérieurs. Ceux-là surtout sont modifiés au gré de chacun, qui ne peuvent entraîner une surveillance immédiate. Si dès le temps de paix la désobéissance est une règle de conduite pour certains chefs de l'armée, ce pays peut se demander avec effroi ce que deviendront les ordres quand il faudra les exécuter sous les balles ennemies.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les journaux d'Angers donnent la liste des maires et adjoints nommés en Maine-et-Loire par décrets du Président de la République. Vingt-deux chefs-lieux de canton seulement, sur trente, sont pourvus. La ville d'Angers n'a pas encore de mairie constituée; il faut croire que la chose ne va pas à souhait. *Tanta molis erat!* Enfin, attendons.

Sont nommés maires et adjoints dans l'arrondissement de Saumur:

Doué. — Maire: M. Lemardelay (Guyon-Jean-Baptiste).

Montreuil-Bellay. — Maire: M. Aubelle (René-Alcide). Adjoint: M. Hacault (Adrien).

Vihiers. — Maire: M. Mary (Victor). Adjoint: M. Piau (Lucien).

Manque: Gennes.

CONSEIL DE RÉVISION. — Le ministre de la guerre vient de décider que les opérations des conseils de révision commencent le 28 mars courant.

Le ministre de la marine et des colonies vient de décider que deux missions hydrographiques seront chargées, au printemps prochain, de la reconnaissance de la Gironde et de la Loire.

Nous recevons de nouveaux renseignements sur la fameuse succession Mangin de Beauvais.

Il paraît que le testament de M. Mangin de Beauvais, qui a été déposé dans l'étude d'un notaire, contient de nombreux legs, entre autres un, fait en faveur des Filles de la Sagesse, de Saint-Laurent. Mais ces legs laisseraient disponible, dit-on, une somme de 4,600,000 francs environ, que les héritiers auraient à recueillir.

Parmi les prétendants à cette succession, on signale la famille Poussineau, de Paris. Les recherches faites jusqu'à présent n'ont fait découvrir aucun héritier du nom de Mangin. (*Journal de la Vienne.*)

ANGERS.

Le bruit a couru mardi qu'un assassinat venait d'être commis à Angers par un individu habitant le quartier de la Doure et une fille de la rue Normandie. Voici ce que racontait hier à ce sujet le *Patriote*:

Cet homme et cette femme, dont nous taisons le nom, étaient souvent en état d'ivresse et se disputaient alors fort violemment. La nuit dernière, l'accès étant plus fort, la femme s'écria: « Oui, tu sais bien que je pourrais te faire passer aux assises si je voulais. Tu te rappelles bien, cet homme que tu as étranglé un soir, et que tu as jeté par dessus le pont pour le noyer. »

Ces propos ayant éveillé l'attention des voisins, la police fut prévenue, et dès le ma-

tin cette femme et cet homme étaient conduits au parquet, puis relâchés après l'interrogatoire que leur aurait fait subir M. le procureur de la République, ou peut-être même M. le juge d'instruction.

Cependant, ces deux personnages sont gardés à vue. — Pourquoi cette femme aurait-elle fait allusion à un assassinat? — Déraisonnait-elle, dans sa crise d'ivresse; voulait-elle, par un mensonge, se venger de cet homme, nous ne savons pour quel motif? — Y a-t-il eu véritablement assassinat, et le vin, en cette occurrence, lui aurait-il délié la langue? — Est-on enfin sur la trace d'un crime?

En décembre dernier, on trouvait dans la Loire, près de la Pointe, deux cadavres, dont l'un a été reconnu pour être celui d'un cultivateur de Beaufreuil, alors que l'on ne put parvenir à constater l'identité du deuxième, et qu'on se demande encore aujourd'hui quel était cet homme?

M. le docteur Motais adresse au *Patriote* la note suivante, répondant à celle du *Courrier d'Angers*, que nous avons donnée hier:

Il existe en ce moment en ville 5 ou 6 cas de diphtérie ou de croup. Ce nombre ne dépasse pas la moyenne des cas que l'on observe constamment à Angers. Des malheurs répétés coup sur coup dans la même famille ont vivement ému la population et fait croire à une épidémie qui n'existe pas en ce moment.

Il n'y a donc actuellement, à Angers, que des cas sporadiques de croup, mais pas d'épidémie.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* dit que le sergent-major qui s'est suicidé dimanche, près la route d'Angers aux Ponts-de-Cé, appartenait au 32^e de ligne, en garnison à Tours (et non au 77^e, comme on l'avait annoncé).

Ce jeune homme était depuis quelques jours en congé à Angers, où réside sa famille.

Avant de partir pour cette ville, il avait, dit-on, emprunté à un de ses camarades le revolver avec lequel il s'est donné la mort.

On ignore encore les motifs de ce suicide.

POITIERS.

Mardi, à 8 heures 1/2 du matin, dit le *Journal de la Vienne*, une vingtaine de jeunes gens, portant tous le même uniforme: un béret, une blouse de matelot et un pantalon de treillis, traversaient la ville sous la conduite d'un gardien des prisons.

Ces jeunes gens sont des détenus de la colonie de Saint-Hilaire, âgés de plus de 18 ans, qui veulent entrer dans l'armée à titre d'engagés volontaires.

Ils sont venus à Poitiers pour être examinés et contracter leur engagement.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 14 mars 1884.

MARTHA

OU LE MARCHÉ DE RICHEMONT

Opéra en 4 actes et 6 tableaux, paroles de Saint-Georges, musique de Flotow.

Distribution. — Lyonel, M. Degenne; Plumkett, riche fermier, M. Gourdon; Tristan, M. Larose; un juge, M. Pascaud; 1^{er} valet, M. Chrétien; 2^e valet, M. Preys; 3^e valet, M. Guiraud; lady Henriette Durham, M^{lle} Nau; Nancy, M^{lle} Lurie; 1^{re} servante, M^{me} Delafaye; 2^e servante, M^{me} Preys; 3^e servante, M^{me} Wilshon. — Un greffier, fermiers, fermières, chasseurs et chasseresses de la suite de la reine, pages, serviteurs, etc., etc.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Faits divers.

UNE FANTASTIQUE HISTOIRE.

On lit dans la *Décentralisation* de Lyon:

C'est un vrai drame intime que nous allons raconter à nos lecteurs, une histoire qui fournirait à nos romanciers des volumes, à nos auteurs dramatiques une pièce en cinq actes. On en garantit tous les détails. Nous n'avons pas eu à enrichir le sujet de situations palpitantes, il était déjà assez riche par lui-même; nous le livrons tel qu'il nous a été donné, couvrant l'anonyme des personnes de noms de fantaisie.

La famille de Randier habite alternativement Paris l'hiver, et Tarare pendant l'été. M. de Randier est banquier à Paris et occupe une belle situation financière. Nous remontons à quatre années pour retrouver l'origine de notre histoire. Donc, il y a quatre ans, M^{me} Marie de Randier avait dix-sept ans, une belle fortune, une figure ravissante, en un mot, tout ce qui peut plaire et séduire. A cette époque, M. de Randier fut prié par un ami de la famille d'accepter la charge d'être correspondant d'un jeune homme italien qui terminait ses études à l'École Centrale.

Ce jeune homme, Pedro Perrioca, devint amoureux de la jeune fille et sollicita, à la sortie de l'école, la main de M^{me} de Randier. Le père de Marie résista longtemps. On fit un voyage en Italie, où l'on obtint de bons renseignements sur les antécédents de Perrioca, et le mariage fut résolu au retour. Il se fit bientôt et rien ne put faire croire à la famille que ce jeune ménage ne fût pas le plus heureux du monde. Deux petites filles ravissantes naquirent de ce mariage. Deux bonnes italiennes, amenées à Paris, veillaient sur les enfants. C'était, en un mot, une famille modèle.

Mais, hélas! que de scènes tristes et douloureuses troublaient à l'intérieur cette vie si heureuse à la surface! Perrioca jouait beaucoup, perdait encore plus et exigeait de sa jeune femme, avec menace, l'argent nécessaire pour couvrir ses pertes et ses folies. Marie de Randier, voulant à tout prix cacher à son père le malheur arrivé à son foyer, dissimulait ses demandes réitérées de fonds sous les prétextes les plus futiles. Tantôt elle rêvait une toilette, tantôt un meuble, une parure.

Le meuble, la parure ne s'achetaient pas et l'argent allait s'engloutir dans les replis du tapis vert du cercle. Un jour, M^{me} Perrioca donnait une soirée à laquelle elle avait invité sa famille.

A l'heure dite, son mari n'était pas encore rentré. Il arrive enfin, mais longtemps après. Malgré les observations de son père, la jeune femme veut aller rejoindre son mari dans sa chambre pour lui reprocher doucement son retard. Mais à peine y était-elle entrée qu'on entendait un cri horrible. On accourt et l'on trouve la malheureuse râlant sur le tapis, à moitié étranglée par son mari qui, dans le trouble causé par son crime, avait réussi à s'esquiver. Il avait voulu exiger de sa femme une somme considérable, et dans l'impossibilité où était celui-ci de la lui fournir sur l'heure, il avait voulu la tuer.

Enfin, on revint de la première terreur, la jeune femme reprend ses sens. On écrit en Italie, et l'on apprend que Pedro Perrioca appartient à une des branches les plus dangereuses du carbonarisme, dont il est le chef. A quelque temps de là, M^{me} de Randier, la mère de la jeune femme, était au foyer de l'Opéra.

Tout à coup, une figure frappe sa vue. C'est Perrioca, son gendre; elle l'a reconnu. Mais l'horreur glace son sang, elle tombe sans vie, ne pouvant que s'écrier: « C'est lui! » On tente en vain de la rappeler à la vie. Elle meurt à l'Opéra même. Un second drame se passait à la maison du banquier.

Quand on vient apprendre à M^{me} Perrioca la mort de sa mère, elle veut voir ses enfants. On court à leur chambre; personne. On cherche dans la maison, on fouille tout Paris; rien. Les deux nourrices italiennes avaient sur l'ordre du maître enlevé les enfants. On reçut bientôt une lettre anonyme. Les enfants étaient dans les Abruzzes. On demandait un million pour leur rançon, avec menace de les tuer si un membre de la famille tentait de passer en Italie. Le malheureux banquier a offert cinq cent mille francs pour les avoir. Le drame s'arrête là. Il y a quelques jours, une parente de la jeune femme a cru voir l'italien à Lyon. Mais à peine celui-ci s'est-il senti reconnu qu'il a disparu.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les Capsules de Goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. Afin d'éviter toute confusion entre les véritables capsules de Goudron de Guyot et les produits similaires, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs, sur l'étiquette du flacon. (6)

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr.

Sommaire du N° 621, du 5 mars 1884 :

Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Pisciculture. — Le Texas et l'importation du bétail américain. — Conservation des œufs. — Une ferme dans le Nord. II. — Concours généraux agricoles de Paris. — Les terres vaines et vagues en Bretagne. — Concours d'animaux gras de Pamiers. — Sur le rendement des animaux gras en 1880. — Bibliographie agricole. — Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix-courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES: Bande de bœufs durham-manceaux, prix d'honneur au Concours général de Paris en 1881. — Bande de moutons southdowns, prix d'honneur. — Bande de porcs Yorkshire, prix d'honneur. [Envoi gratuit d'un numéro spécimen.]

L'assemblée générale annuelle du Crédit Général Français (Société anonyme au capital de 60 millions) a eu lieu le 26 février dernier, au siège social, 16, rue Lepeletier, à Paris.

Le rapport que nous avons sous les yeux, et qui a été lu à cette assemblée, fait connaître les résultats obtenus par cette Société pendant l'année 1880.

Les comptes et les chiffres qui ont été soumis aux actionnaires, prouvent l'augmentation considérable des affaires et la prospérité toujours croissante du Crédit Général Français.

Les propositions soumises aux délibérations de l'assemblée générale ont toutes été votées à l'unanimité.

Le dividende de l'exercice 1880 a été fixé à 96 fr. 14 par action libérée de 500 fr. et à 77 fr. 9 par action libérée de 125 fr.

Un acompte ayant été réparti en octobre dernier, il reste à distribuer à chaque action 61 fr. 14 pour solde de l'exercice 1880.

Le Rapport démontre qu'en raison de la faveur dont les actions du Crédit Général Français sont l'objet sur le marché officiel, elles ne tarderont pas à se capitaliser à des cours plus élevés en rapport avec leur revenu.

En effet, les dividendes distribués par cette Société ont été en moyenne de 90 fr. par action depuis environ dix ans.

Les actions du Crédit Général Français offrent sur celles des autres Sociétés de Crédit l'avantage d'être encore à des cours relativement peu élevés. Ainsi la Banque de Paris cote plus de 1,200 fr., le Comptoir d'Escompte plus de 1,000, l'Union générale est presque à 1,300 fr., le Crédit Lyonnais dépasse 1,000 francs, tandis que les actions du Crédit Général Français, qui sont cotées officiellement à la Bourse de Paris au comptant et à terme, se négocient encore dans les cours de 780 à 800.

Ces cours sont, on le voit, loin d'être en rapport avec les revenus que ces actions donnent régulièrement depuis une dizaine d'années. Aussi peut-on compter que les actions du Crédit Général Français arriveront tout naturellement à se classer avant peu dans les cours supérieurs à 1,000 francs.

AGENCE à Doué-la-Fontaine rue de Tannay

A. LAN ET C^{ie}

AGENCE à Montreuil-Bellay rue des Forges

Banquiers

18, rue Beaurepaire, Saumur.

Emprunt en Rentes amortissables 3 0/0.

TAUX: 83 fr. 25.

Souscription ouverte un seul jour, 17 MARS.

Les souscriptions sont reçues, dès à présent, sans frais, au siège de la Société, tous les jours, de 9 heures à 4 heures, 18, rue Beaurepaire.

Le lundi de chaque semaine à Doué-la-Fontaine, et le mardi à Montreuil-Bellay.

N'ACHETEZ RIEN sans réclamer de vos Fournisseurs des

COUPONS COMMERCIAUX

C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE

Pour Brochures et Renseignements s'adresser:

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue Beaurepaire.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Succursale de Saumur, rue Saint-Jean, 29.

Les actions Banque de Prêts à l'Industrie sont introuvables à 620, cette valeur étant devenue d'une extrême rareté sur le marché. Aussi les capitalistes, désirant vainement en acheter, tournent-ils leurs capitaux, d'une façon non moins sûre, vers les actions nouvelles de l'Union Mobilière qui se souscrivent à 560 francs et qui présentent sécurité parfaite, bons dividendes et plus-value assurée.

L'action et l'obligation Matériel agricole, un instant discréditées sans causes, redeviennent l'objet d'une faveur justement méritée que l'admission probable à la Bourse ne fait qu'accroître.

PLUS DE TÊTES CHAUVES. (Voir aux annonces.)

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes des hôpitaux de Paris. « Obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite : **REVALESCIÈRE** Du BARRY, de Londres. Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastr-

gies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de

Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Core N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni marcher, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de

poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt Besson, successeur de TRÉXIER; J. Besson, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (Limon) 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.	
8 15 —			
11 25 —	7 40 soir.		
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 38 —	
6 45 —	10 47 —	11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 16 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MARS 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	40	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	C. gén. Transatlantique	562	50	»
3 % amortissable	86	60	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1690	»	»	Canal de Suez	1792	50	»
4 1/2 %	114	25	»	Obligations foncières 1877	362	»	»	Société autrichienne	635	»	»
5 %	120	65	»	Obligations communales 1879	457	»	»				
Obligations du Trésor	512	»	»	Obligat. foncières 1879 3/4	457	25	»				
Obligations du Trésor nouvelles	511	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	735	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	»	»	Crédit mobilier	770	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	640	10	»				
— 1865, 4 %	520	»	»	Est	775	»	12 50				
— 1869, 3 %	401	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1590	»	»				
— 1871, 3 %	395	»	»	Midi	1170	»	2 50				
— 1875, 4 %	519	»	»	Nord	1758	»	»				
— 1876, 4 %	520	»	1	Orléans	1410	»	»				
Banque de France	4260	»	50	Ouest	865	»	»				
Comptoir d'escompte	1625	»	5	Compagnie parisienne du Gaz	1605	»	5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin,	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
8 — 56 —	soir,
1 — 25 —	soir,
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin,	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir,
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

AVIS

M. VERNERY

Opticien Spécialiste à Pontivy (Trente ans de pratique).

Conservation de la vue garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes en verres cristal de roche, les seules brevetées, s. g. d. g., à l'Exposition de 1878.

M. VERNERY est visible de 9 heures à 5 heures, hôtel de Londres, à Saumur, pendant 10 jours.

M. VERNERY visite à domicile les personnes qui veulent bien le faire demander.

Grand choix de montures, lunettes pince-nez or, argent, acier, écaillé, baromètres, longues-vues, jumelles.

Nota. — M. VERNERY vend en confiance et à prix fixe. (138)

VINS MOUSSEUX.

UN AGENT très-bien placé sur la place d'Hambourg cherche la représentation d'une maison (fabrique) importante de vins mousseux. Meilleures références. — Offres sous les initiales H^e 0802, adresser au bureau d'annonces de MM. Haasenstain et Vogler, à Hambourg. (169)

EN PURIFIANT LE SANG

Les PILULES DÉPURATIVES de COLVIN — en efferves dans toutes les pharmacies. Elles sont en outre le préservatif le plus sûr des nombreuses affections de l'intérieur: Rhumatisme, Phthisie, Congestion, Asthme, Tuberculose, G. uter., etc. — Sur chaque pilule est inscrit le nom COLVIN. — Toute boîte ne portant pas le nom COLVIN sur l'étiquette et sur la bande noire et blanche figurant sera considérée comme une contrefaçon. — Les personnes souffrant de ces affections, et qui ne peuvent se procurer ces pilules, envoient par la poste, le mode d'emploi en français, accompagné de la signature COLVIN revêtue du timbre de garantie de l'Etat français. — La boîte, y compris son envoi par la poste, coûte 2 fr. — Dans les pharmacies de France et de l'étranger.

Les personnes souffrant de ces affections, et qui ne peuvent se procurer ces pilules, envoient par la poste, le mode d'emploi en français, accompagné de la signature COLVIN revêtue du timbre de garantie de l'Etat français. — La boîte, y compris son envoi par la poste, coûte 2 fr. — Dans les pharmacies de France et de l'étranger.

A VENDRE

UNE BONNE JUMENT de voiture, très-sage, bai cerise, 1 mètre 56, 8 ans, convient pour un coupé ou pour les voyages. — Prix modéré. S'adresser au bureau du journal.

ON DESIRE se mettre en relations avec quelques négociants, agriculteurs-expéditeurs, pouvant livrer régulièrement: œufs, volailles et asperges, etc. Achats à bonnes conditions.

Ecrire à M. D. MAHIEU, négociant en denrées, 13, rue des Champs-Saint-Germain, aux Lilas (PARIS).

ON DEMANDE un représentant dans toutes les localités, petites ou grandes. — S'adresser à M. le Directeur de la Maison du CREDIT PARISIEN, avenue du Calvaire, 75, à Valence (Drôme).

Joindre 0,60 cent. pour recevoir toutes les pièces utiles pour la représentation. — A la première opération il sera tenu compte des 0,60 cent.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Ancienement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 175 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie 52,688,827 fr.

Arrérages payés aux Rentiers 162,493,888 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. CORNILLEAU; à Angers, à M. PINEAU; à Cholet, à M. PINEAU; à Baugé, à M. MAILLET; à Beaufort, à M. SACHET; à Segré, à M. PAYSAN. (297)

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs
Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressants les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT : AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

FRANC 5 par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation : L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIQU. 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

PLUS DE TÊTES CHAUVES

EAU MAILLON, seul Inventeur (Propriété des Brevets F^o par les appareils de fabrication). — Hauts récompenses, 22 Médailles (20 en Or). — Traitement spécial du cuir chevelu, arrêt immédiat de la chute des cheveux, repousse certaine à tout âge (forfait). **AVIS AUX DAMES :** Conservation et croissance de leur chevelure, même à la suite de couches. **AVIS IMPORTANT :** M. MAILLON, chimiste, r. de Rivoli, 35. — **AVIS IMPORTANT :** Une dame applique à son cabinet un procédé chimique inoffensif qui entretient tous poils et cheveux si disgracieux chez les dames; on ne paie qu'après succès. — On peut appliquer soi-même. Notice F^o. — Pas de Succursale à Paris.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 13

16 PAGES DE TEXTE
PAR AN 50 CENTIMES
UN NUMÉRO PAR SEMAINE

LE CREDIT PARISIEN
Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres
DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France.
Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.
ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

A VENDRE UN CHARIOT SUSPENDU
Une Américaine et un Dogkart.
S'adresser au bureau du journal.
Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.